

CLE du SAGE Vilaine

Compte-rendu de la séance du 12 février 2026

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à le 12 février 2026 à 9h30 à Laillé (35), sous la présidence de M. Michel DEMOLDER, président.

Assistaient à la séance :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. André CROCQ (Conseil Régional de Bretagne), M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire), M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire), M. Christian LEMÉE (Syndicat Chère Don Isaac), M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Guénaél CHOUPAUX (Représentant des Maires de Côtes d'Armor), Mme Annie ROBERT (Représentant des EPCI des Côtes d'Armor), M. Ludovic BROSSARD (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), Mme Aude DE LA VERGNE (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Dominique DENIEUL (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Michel DUAULT (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Pascal HERVÉ (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Daniel HOUITTE (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Jacques LARRAY (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Vincent MINIER (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Jean RONSIN (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. David VEILLAX (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Sébastien CROSSOUARD (Représentant des EPCI de Loire-Atlantique), M. Stéphane ROUAULT (Représentant des EPCI du Morbihan), M. Joël TRIBALLIER (Représentant des EPCI du Morbihan).

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Martial BOUVIER (Chambre d'Agriculture du Loire-Atlantique), M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan), M. Sébastien ROUAULT (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), Mme Emmanuelle DERAËVE (Agrobio 35), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor), M. Jérémy GRANDIÈRE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine), M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire), M. Luc DE LEGGE (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine).

Arrivée en cours de séance :

- à 10h30 : M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Représentants des collectifs des Associations des sinistrés :

M. Yves ACHARD (Collectif des Associations des Sinistrés du Bassin de la Vilaine), M. Jacky BLANCHARD (Association DIRE), M. Roger LECOZ (Association de Défense des Riverains de la Seiche - ADRBS), M. Christian BAUDU (Association des sinistrés Collectif Digue Nord), Mme Anne LEMARCIS (Association des sinistrés Collectif Digue Nord), Mme Agnès ROUXEL (Comité du Quartier de l'Oust), M. Guy POTARD (Association des Sinistrés riverains du Bassin de l'Oust - ASRIBO), M. Jean-Marc OUTIN (Association des Sinistrés riverains du Bassin de l'Oust - ASRIBO)

Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), M. Bruno LE BORGNE (Eau du Morbihan), Mme Marie-Edith MACÉ (Collectivité Eau du Bassin Rennais), M. Patrick HERVIOU (Représentant des Maires d'Ille-et-

Vilaine), Mme Annabelle GARAND (Représentant des EPCI de Loire-Atlantique), M. Patrick LE DIFFON (Représentant des Maires du Morbihan), M. Bertrand ROBERDEL (Représentant des EPCI du Morbihan).

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique).

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Julien LEMARIÉ (DDTM 35), M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), Mme Hélène ANQUETIL (OFB Bretagne), M. Mathieu BOSSIS (OFB Pays de la Loire)

Pouvoirs :

- Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor) à M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine)
- M. Bruno LE BORGNE (Eau du Morbihan) à M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine)
- Mme Marie-Edith MACÉ (Collectivité Eau du Bassin Rennais) à M. Ludovic BROSSARD (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine)
- M. Patrick HERVIOU (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine) à M. Jean RONSIN (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- M. Patrick LE DIFFON (Représentant des Maires du Morbihan) à Mme Aude DE LA VERGNE (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- M. Bertrand ROBERDEL (Représentant des EPCI du Morbihan) à M. Joël TRIBALLIER (Représentant des EPCI du Morbihan)
- Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique) à M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine)

Nombre de votants :

	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège élus	39	24	6	30
Collège usagers	22	16	1	17
Collège État	11	0	0	0
Total	72	40	7	47

Le président constate que le quorum de la moitié des membres présents ou représentés est atteint. La Commission Locale de l'Eau peut valablement délibérer.

Assistaient également à la séance : M. Arnaud WAUQUIER (EPTB Eaux & Vilaine), M. Christophe DANQUERQUE (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Mathilde GASTON (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Isabelle JEGOUSSE-GARCIA (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Marie-Claire RIBOT (EPTB Eaux & Vilaine), M. Sébastien BARON (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Fanny DUBEAU (EPTB Eaux & Vilaine), M. Gwennaëlle CLERMONT (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Coline BOUVY (Rennes Métropole), Mme Valérie DE BAYNAST (Chambre Régionale d'Agriculture), Mme Gwenaël ARTUR (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine).

La présentation power point projetée lors de la séance est jointe au présent CR.

M. DEMOLDER introduit la séance en informant les membres que, du fait du moratoire, les services de l'état ont décidé de ne pas participer à cette Commission locale de l'eau, ce qu'il regrette puisque le moratoire touche aux décisions concernant le domaine de l'eau et là on est sur une CLE d'information. A cette séance sont invités des représentants d'associations de riverains concernés par les inondations.

Mme LOUAPRE (maire de Laillé) : Je voulais vous accueillir sur notre commune très verdoyante qui comporte 3 200 hectares dont 1500 hectares de surface agricole et à peu près 1200 hectares de bois et bosquets. La commune est un belvédère, car on voit la vallée de la Vilaine et les vallons de Vilaine au sud, au nord, à l'est, à l'ouest. On connaît les problématiques agricoles, que ce soit national, régional, départemental ou même communal. Sur la commune on rencontre souvent des agriculteurs. On connaît les difficultés du monde agricole et les tensions. Je voudrais dire qu'on

doit tous prendre soin du monde agricole. Le monde agricole a besoin des décideurs comme la société a besoin des agriculteurs. Il va bien falloir qu'on réussisse à s'entendre pour plutôt aller contre les fabricants de ce qui nous empoisonne.

Etat d'avancement des études « Hydrologie Milieux Usages Climat » - diapositives 1 à 21

M. BROSSARD : je me questionne sur l'appropriation pour les gros consommateurs et l'enjeu quantitatif de la ressource en eau. Eau de Bassin Rennais a développé depuis quelques années une politique pour mobiliser les gros consommateurs d'eau sur notre territoire avec un objectif d'atteindre moins 17% de consommation d'eau d'ici 2030. On a de grosses entreprises du territoire qui ont bien anticipé ces enjeux-là, d'autres beaucoup moins. Dans les échanges que vous avez pu avoir avec les différents acteurs, comment est intégré la question de la finitude de la ressource en eau sur les territoires par les gros consommateurs d'eau ?

Mme DUBEAU : selon le secteur, il y a plus ou moins de gros consommateurs. Il y en a plus sur la partie Vilaine amont avec un certain nombre d'entreprises de l'agro-alimentaire, qui sont mobilisées, elles ont pris conscience. Des questionnaires ont été envoyés pour avoir un détail sur les consommations, avec un bon taux de réponses. Sur la Chère, l'abattoir a pris conscience aussi de sa dépendance vis-à-vis de cette ressource. Sur les autres usages, c'est plus éclaté notamment avec l'abreuvement. Il y a un peu d'irrigation, mais ce n'est pas le sujet prégnant sur les territoires d'études, sauf sur l'aval de la Chère. C'est vraiment l'abreuvement, mais c'est un usage beaucoup plus éclaté. Les acteurs locaux sont présents aux études, ce qui montre qu'il y a un sujet et qu'ils sont mobilisés par rapport à ça.

M. BARON : deux industriels ont témoigné lors des ateliers de concertation, les Vergers de Châteaubourg du groupe Lactalis et l'abattoir de Châteaubriant. Ils nous ont montré le pilotage de leur consommation d'eau, avec un ensemble de compteurs. Il a été possible de discuter de l'impact économique, et leur difficulté, ce n'est pas tant l'aspect financier de la consommation d'eau que la problématique des arrêtés de restriction qui ont un impact sur la production et ensuite sur le chiffre d'affaires. Dans une situation de crise avancée, cela aurait un vrai impact sur la continuité de l'activité de chaque entreprise, et donc un impact économique.

M. HERVÉ : souligne l'effort des syndicats d'eau comme Eau des Portes de Bretagne, qui a effectué un travail important auprès de l'ensemble de ces entreprises, dont beaucoup d'entreprises agro-alimentaires qui ont été encouragées aux économies d'eau et il y a des résultats. Au niveau des syndicats producteurs d'eau, on a une responsabilité d'impulser auprès des entreprises cette démarche globale d'économies d'eau au niveau des outils industriels. Il y a des marges de manœuvre intéressantes. Dans le projet de SAGE, il est demandé de réhabiliter les réseaux d'eau potable pour avoir un meilleur renouvellement et réduire les pertes avec des réseaux plus performants.

M. DENIEUL : Eaux des portes de Bretagne a des résultats édifiants et clairs dans son dernier rapport d'activités, avec des gros consommateurs qui ont pris les choses en main. On espère que les règles peuvent leur permettre d'aller encore plus loin, notamment en assainissement car on voit qu'on a encore des lavages de camions avec de l'eau traitée. Il y a encore des leviers à actionner pour moins prélever et récupérer, c'est un sujet qui est porté. Les résultats montrent des courbes complètement inversées par rapport aux prévisions qui étaient assez alarmistes, mais grâce à tous ces efforts, on revient sur des chiffres intéressants.

Mme DE LA VERGNE : c'est 1 million de m³ en moins en l'espace de 5 ans sur Eaux des portes de Bretagne, ce qui est assez vertueux.

M. BALAC : les chambres sont extrêmement attachées à ce genre de travaux scientifiques menés avec précision. Dans les défis qui nous attendent demain pour le stockage de l'eau, notamment agricole, il a été précisé, notamment sur la Chère, qu'il y avait très peu de stockage d'irrigation, mais l'ambition au niveau des chambres d'agriculture est forte demain, de pouvoir stocker de l'eau pour l'irrigation. Dans la répartition des usages, vos travaux nous intéressent énormément. Ces travaux ont également pour mission d'éclairer les élus locaux, parce qu'appréhender les disponibilités pour les usages, c'est très complexe. Il faut absolument éclairer les élus locaux et ce genre de travaux y participe. Il faudra que ça aille plus loin. Pour nous, il faut que ces travaux d'études HMUC soient diffusés et on doit en tenir compte dans la réalisation des SRADDET et de tous les schémas de développement économique régionaux. Le sens derrière, c'est le développement économique qu'on pourra faire en dehors des besoins liés à l'AEP et pour les autres besoins essentiels. On a besoin de ces études-là pour savoir ce qu'on pourra prélever pour l'économie. Je fais le lien avec la loi Duplomb, à laquelle on est attachés, et notamment les études d'impact socio-économique ont pour nous une importance, justement pour que tous les élus dans les CLE sachent bien les conséquences de la répartition des usages qu'on présentera au préfet à l'issue des discussions en CLE. Plus précisément sur l'aspect technique, au niveau de la Chambre d'agriculture de Bretagne, on a travaillé, sur les périodes de février et mars, à calculer les rejets au milieu liés aux épandages. Vous avez parlé des rejets au milieu liés à tout ce qui était assainissement collectif au travers des STEP, et aussi sur l'assainissement individuel. On considère que d'un point de vue technique, ça vaut le coup de regarder ce qui est épandu, c'est-à-dire le retour de quantités d'eau ramenées au milieu sur les périodes de février et mars, puisqu'on estime que sur ces périodes-là, on est de l'ordre de 8m³ par vache ou par truie, donc ce sont des volumes non négligeables que l'agriculture restitue au milieu sur ces périodes de hautes eaux avant l'étiage. On voudrait savoir si vous en tenez compte dans ces restitutions au milieu.

MME DUBEAU : ce n'est pas pris en compte pour le moment. Cela pourrait être assimilé à de l'assainissement non collectif. Pour information, l'assainissement non collectif a été calculé, mais il a été considéré comme négligeable sur les débits, parce qu'il y a un rejet, la plus grosse partie du rejet qui est rejeté au milieu ou épandu, est évaporée ou prélevée par la végétation.

Nous aussi, aux Fédérations de Pêche, on est extrêmement sensibles. Je suis toujours très inquiet, quand j'entends le monde agricole parler de stockage d'eau. On est très attachés à ce suivi des études HMUC parce que j'espère que ça va pouvoir justement attester de ce qu'on peut faire et de ce qu'on ne peut plus faire. On est plutôt dans cette réflexion-là, et je vous félicite pour ces travaux, et on espère qu'ils pourront, au moins ceux-là, arriver au bout, et que de vraies décisions seront prises, et seront soutenues par l'ensemble des personnes présentes aujourd'hui.

M. DEMOLDER : le plan eau gouvernemental est arrivé après le lancement de ces études, avec un objectif de réduction des prélèvements de 10% en 2030 par rapport à 2019, il faut aussi le prendre en compte. Les études HMUC peuvent déboucher sur des plans territoriaux de gestion de l'eau (PTGE), et on a besoin d'affiner les éléments en termes de prospective. Quand on a lancé ces études, il y avait la sécheresse de 2022, on a rappelé la particularité de l'année 2024 avec de fortes pluies, et si on prend l'année 2025, on a eu énormément de pluviométrie en janvier, mais ensuite la sécheresse est arrivée. On a des aléas climatiques qui vont être de plus en plus fréquents, et de ce fait, il faut regarder, à travers les outils prospectifs, ces différents paramètres.

Mme PENNOBER : il y a un vrai intérêt sur ces études. On pense que s'il faut des études socio-économiques, il faut le faire sur tous les acteurs, il faut une vision globale. On parlait du renouvellement des réseaux, il est indispensable, il coûte cher, et on aura aussi besoin d'avoir une vision sur ces coûts de renouvellement et de modernisation des stations pour avoir une réalité exhaustive de la situation, de combien coûte cette quantité dégradée. Pour nous, c'est vraiment important, parce qu'on sait déjà qu'on est sur des territoires malheureusement où la situation quantitative est dégradée.

Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations – diapositives 22 à 70

M. DEMOLDER indique que le site Vigicrues ne fonctionne plus depuis hier, les services de l'état sont absents mais peut-être pourront-ils nous rassurer rapidement.

Mme PENNOBER : merci pour ces présentations et tout le travail réalisé depuis 1 an. Je déplore l'absence de l'état qui aurait pu répondre aux nombreuses questions et qui aurait dû présenter des projets, c'est vraiment impactant pour notre compréhension du sujet, notamment pour comprendre pourquoi le PPRI de l'Arz est abandonné et les évolutions réglementaires des différents PPRI, en particulier sur le secteur de Rennes. J'alerte sur de possibles affaiblissements et des possibilités de construction même dans les zones de risque faible. Ces zones sont en effet les moins inondées mais c'est aussi celles où ça arrive le moins souvent. Dans les grandes intercommunalités, on a un turnover d'habitants important et on a des gens qui sont peu habitués à être inondés. Quand ça arrive, ils ont tous les mauvais réflexes, ce sont des gens qui vont vouloir sortir leur voiture parce qu'ils voient qu'ils commencent à être inondés, ils vont vouloir sortir leurs objets de leur garage qui n'a jamais été inondé... Ils n'ont pas du tout les bonnes habitudes et faire de nouvelles constructions dans ces zones, hors rénovations et aménagements, c'est prendre le risque d'exposer des gens. On est sur des inondations lentes, en dehors du ruissellement qui peut être très impactant, on a un risque humain qui est moins fort que dans des secteurs où ce sont des inondations très rapides. Or le risque humain est pour moi extrêmement important dans ces secteurs-là. On sait qu'il y a une pression urbanistique importante, mais ce sont des secteurs qu'il faut sanctuariser pour limiter en plus les inondations en aval. On sait que tout ce qu'on aggrave sur l'amont de la Vilaine, ça aggrave le phénomène dans le sud de la Vilaine sur le secteur de Redon. Pour moi il y a vraiment un enjeu à rester sur des ambitions fortes réglementaires même dans les zones faibles parce que pour nous c'est vraiment des risques humains et des risques d'aggravation du risque en aval.

M. HERVÉ : Rennes Métropole était attachée à lancer ces études de meilleure connaissance des impacts des phénomènes de ruissellements. La pluie la plus abondante, qui était très sectorisée, était sur Bourgbarré en 2022, avec 90mm en 30 minutes environ, avec un impact très important sur des zones urbanisées où il n'y avait jamais vu de situations de ce type avant. On est partis de ce scénario-là, en essayant de modéliser ces pluies-là pour voir ce que ça donnait sur nos différentes communes et sur la ville évidemment. Cela donne des connaissances, même si cette situation n'arrivera peut-être jamais. On part d'un état des lieux possible, et en ce qui concerne l'aménagement, il y a des préconisations apportées et notamment sur les zones du chemin de l'eau. Quand il y a des pluies abondantes comme ça, l'eau reprend toujours ses droits et ses besoins de circulation. Ce sont des connaissances qu'on peut agréger dans nos PLUi et qui peuvent se traduire en termes de préconisation d'aménagement, notamment de ne pas faire de sous-sol dans des zones comme ça, puisqu'on sait qu'il y a des personnes qui ont perdu la vie dans d'autres villes parce qu'ils étaient coincés dans un parking. C'est un élément de connaissance qu'on doit partager aussi avec les habitants qui habitent ces zones-là, pas pour leur faire peur mais simplement pour apprendre ensemble et partager ensemble ces éléments-là. C'est aussi sur l'acte de construction, ne plus faire de sous-sol dans ces zones-là et peut-être aussi faire des premiers niveaux qui sont plutôt des niveaux transparents, c'est-à-dire que l'eau peut envahir le premier niveau et avoir

des baies vitrées qui s'ouvrent ou des choses comme ça pour ne pas aggraver les situations et, dans les modes de construction, les prises électriques sont mises à un certain niveau. On a eu des échanges avec d'autres villes notamment Grenoble qui sont dans des situations topographiques très exceptionnelles, où il y a des pratiques déjà qu'ils utilisent parce qu'on est dans le cadre du ZAN, ça veut dire qu'on ne veut plus faire d'extension sur les terrains agricoles donc c'est reconstruire la ville sur la ville donc dans ces zones-là, c'est essayer de trouver des possibles moyens de construction qui permettent d'éviter les risques des personnes pour protéger les personnes en premier lieu et protéger les biens en deuxième lieu.

M. MARY : remercie les services d'Eaux & Vilaine et des EPCI pour avoir agi lors des épisodes de 2025 et 2026. La culture des crues se diffuse au niveau des habitants et c'est une bonne chose. Une grande partie des EPCI a transféré la compétence « prévention contre les inondations » à Eaux & Vilaine, et l'EPTB agit pour le compte de ces EPCI, et ce sont les EPCI qui sont les donneurs d'ordre pour développer des actions, en particulier de lutte contre les inondations. Le dispositif ALABRI fonctionne très bien, on peut saluer le travail des équipes, et en allant sur site j'ai pu constater que les habitants sont extrêmement satisfaits quand ça fonctionne. A Chateaubriant, des ouvrages d'écêtement des crues ont été mis en place et qui ont fonctionné en évitant des inondations. Ça veut dire que ces actions sont payantes et ça veut dire qu'on peut se protéger contre les crues. Autour de Redon et Saint-Nicolas, même si ça a fonctionné de façon imparfaite sur Saint-Nicolas, on sait aujourd'hui qu'on peut protéger à un niveau de 5,20m, et il est important d'être très attentif et aux côtés des habitants et des entreprises sinistrés. Il y a d'autres secteurs où c'est plus difficile, comme sur Guipry-Messac ou Malestroit, où les protections collectives sont quasiment impossibles, et c'est le dispositif Alabri qui est mobilisé pour protéger les bâtiments de manière individuelle. Les barrages amont qui ont très bien fonctionné dans leur mission d'écêtement des crues, et le barrage d'Arzal a joué un rôle essentiel qui a été géré de façon optimale puisque on a même dépassé par moments les 1 500 mètres cubes par seconde pour évacuer l'eau. Autour de Redon, à la confluence avec l'Oust, il y a forcément un blocage puisque si l'Oust est en pleine crue, ce qui est le cas aujourd'hui, les inondations sur Redon et Saint-Nicolas sont moins concernées ; si la Vilaine est en pleine crue et pas l'Oust, ça passe aussi ; mais si les deux sont en pleine crue, le niveau monte de façon forte à Redon. Malgré le barrage Arzal avec le niveau de protection que l'on a aujourd'hui et qui fonctionne bien restera à compléter avec des digues dont certaines sont déjà prévues. Les questions sur Malestroit sont aussi posées puisque nous accompagnons de l'Oust à Brocéliande Communauté pour des études complémentaires pour protéger si cet EPCI le décide, car c'est l'EPCI contractualise avec l'EPTB et qui prend ses responsabilités pour définir un niveau de protection. C'est extrêmement important. Les choses sont bien organisées, la communication et la capacité des habitants et des systèmes d'alerte / diffusion fonctionnent bien. Il reste la question de la résilience des habitations actuelles et la résilience dans le développement urbain. Quelles que soient les modalités de développement urbains choisies, il faut que les constructions soient résilientes, même sur des niveaux de crues millénaires.

M. BAUDU (collectif Digue Nord) : Merci à la Commission Locale de l'Eau de nous inviter à nous exprimer. J'ai été très surpris par le comité d'accueil avec un peloton de gendarmerie pour assurer la bonne tenue de cette assemblée, ce qui peut nous inquiéter sur l'état de notre démocratie. Je voulais quand même faire ce petit point, parce qu'il y a des menaces. Je parle aussi au nom de nos concitoyens sur le bassin de l'Oust, c'est très important pour nous que la maîtrise d'usage soit intégrée dans la réflexion, notamment sur les protections. La maîtrise d'usage, cela forme un trinôme. Aujourd'hui on est plutôt sur maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Nous, les habitants, on a aussi une expertise sur nos territoires, on l'a prouvé en communiquant à Redon Agglomération et à Eaux & Vilaine un RETEX, un retour d'expérience, sur ce qu'on a vécu lors des dernières inondations, parce qu'on a une parfaite connaissance de notre territoire. Il n'est pas question de se substituer aux experts, mais on est là pour accompagner, coconstruire avec eux, une réflexion sur un meilleur niveau de protection.

Mme LEMARCIS (collectif Digue Nord) :

on représente un collectif de quartier qui s'appelle le collectif de la Digue Nord, nous ne sommes pas seulement une association de sinistrés, mais avant tout des habitants, des acteurs d'un territoire, et à ce titre-là, on s'est rassemblé pour réfléchir, nous auto-concerter et discuter beaucoup avec nos élus, avec les associations, etc. pour habiter ensemble dans un cadre de vie et dans un environnement qui soit juste bon à vivre et agréable, et respectueux notre santé et de notre quotidien. Dans ce cadre-là, parmi nos multiples aventures, nous avons les inondations, avec des évacuations et des maisons qui ont été inondées à plus de 80-90 cm. J'insiste sur la maîtrise d'usage, dans ce sens que quand on vit des événements tels qu'une inondation dans son habitation, dans son espace de sécurité, dans son foyer, on a aussi quelque chose qui se joue, qui est de l'ordre d'un trauma, d'un stress, car ça vient nous chercher dans l'intime. A la fois individuellement, et collectivement. Quand on vit cette expérience-là, on a eu un rapport à cette eau qui monte, à cet environnement proche, aux repères visuels, à cette manière d'habiter un quartier qui est particulière et singulière, et qui peut donner aussi, par des retours d'expérience, par ces échanges entre les habitants que nous sommes et les élus et tous les intervenants de la gestion de crise, des billes pour l'anticipation. Pour comment diffuser de l'information, comment on phase les différentes étapes en situation de stress aigu, etc. Le fait de pouvoir discuter à posteriori d'une crise, de comment ont été vécues, aux différentes échelles et notamment habitants, ces moments-là, ce n'est pas simplement d'accompagner des sinistrés, d'accompagner des victimes, c'est aussi d'utiliser ces retours d'expérience comme une ressource de connaissances, pour mieux faire, pour continuellement améliorer la manière de vivre sur ces

territoires un peu sensibles. Le volet aménagement est important dans la maîtrise d'usage, mais aussi ce volet accompagnement des populations au sens de la gestion du stress individuel et collectif, et pour intégrer ce volet expérientiel qui est une forme de savoir. Je vous remercie d'aller avec nous aussi sur cette voie-là, parce que je pense que ça sera magnifique pour la suite, sur ces gestions de territoires sensibles.

M. POTARD (Malestroit) : représente l'association des riverains sinistrés de Malestroit, des bords de l'Oust. Depuis 2001 où il y avait eu une crue centennale, il y a eu des études qui ont été menées par des cabinets avec des préconisations. L'oubli est arrivé, puis 2014 est venu, et d'autres études ont été réalisées par d'autres cabinets arrivant aux mêmes préconisations. Oust à Brocéliande Communauté a transféré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques au Syndicat Mixte de Gestion du Bassin de l'Oust et Prévention des inondations à l'EPTB. Les préconisations très précises sur Malestroit disent qu'un canal de décharge allègerait de 30 à 40 cm l'eau dans les habitations, sans amener plus d'eau à Saint-Congard en aval à 8km. Le coût était chiffré en 2003 à 2,5M d'€, c'est certainement plus maintenant, mais est-ce possible de relancer ce sujet, peut-être en concertation avec les assurances, car ça coûterait beaucoup moins ?

M. MARY : a eu un échange avec le président d'Oust à Brocéliande Communauté et le maire de Malestroit qui s'interrogeaient sur la montée du niveau à Malestroit et sur comment optimiser la baisse de niveau en essayant d'accélérer. Il y a eu des échanges avec la région, et tout a été optimisé pour baisser le niveau de l'eau sur la commune notamment au niveau du barrage de la Potinais. C'est important de le redire, puisque de temps en temps, en amont ici ou là, il y a des inquiétudes qui peuvent apparaître. Pour le canal de décharge, il reviendra à Oust à Brocéliande Communauté de commander une étude complémentaire pour actualiser les études précédentes et pour s'engager s'ils le souhaitent et mandater Eaux & Vilaine pour réaliser des travaux. Cela peut être assez long du fait des études, les questions financières et également les questions environnementales qui seront interrogées. L'EPTB répondra à la commande politique d'Oust à Brocéliande Communauté, avec notre plan de charge, mais il faut que cette commande vienne.

M. BARON : à la demande de la commune, c'est une étude qui a été portée en 2018 pour ce bras de décharge avec une modélisation hydraulique. On était au moment du transfert de la compétence Prévention des inondations. Le bilan donnait un potentiel d'amélioration d'un point de vue hydraulique mais une conclusion économique qui penchait du mauvais côté de la balance, ce qui avait amené l'EPCI à décider de ne pas donner suite à ce projet. Cela peut toujours être rediscuté, avec l'intercommunalité, qui est décisionnaire.

M. MINIER : il y a beaucoup de projets défensifs, mais la prévention des inondations, c'est aussi un projet préventif. Quand l'eau arrive dans la Vilaine, c'est déjà trop tard. Nos investissements doivent d'abord porter sur les milieux, sur la captation de l'eau et sur la capacité du milieu à retenir l'eau. Cela passe aussi par des opérations très micro, avec des interventions sur quelques centaines de mètres de cours d'eau qui permettront le débordement ou le stockage de l'eau dans un méandre, et c'est autant de m³ qu'on n'aura pas dans la Vilaine. Il faut bien réfléchir à ce sujet, car pendant des dizaines d'années, que ce soient municipalités ou agriculteurs, on a surtout cherché à canaliser l'eau pour l'emmener le plus vite possible dans la rivière. Avec le changement climatique et par exemple les tempêtes de cette année, on voit les effets. Je crois aux efforts de tous, municipalités, propriétaires privés et agriculteurs, pour bien comprendre que quand on fait de la restauration des milieux aquatiques, on fait aussi de la prévention des inondations. J'y crois fermement et je crois qu'on devrait beaucoup se préoccuper de cela et ça commence dans les lotissements avec la gestion des eaux pluviales à la parcelle, ce sont aussi des eaux qui ne se retrouvent pas dans le ruisseau puis dans la Vilaine plus loin. J'insiste à ce qu'on mobilise sur ce sujet-là en priorité.

M. MUGNIERY : nous avons la même expérience que Malestroit sur la vallée du Meu. Il y a le problème des ruissellements : je suis admiratif devant l'ampleur des travaux destinés à limiter les ruissellements.

Je constate néanmoins qu'un certain nombre de communes, comme dans l'Essonne, ont pris le taureau par les cornes avant toute étude fondamentale sur les lieux, les comment, les pourquoi, et ont décidé que le problème majeur dans leurs communes urbaines était l'imperméabilisation des sols. Dans les communes qui ont procédé à la désimperméabilisation des sols, les problèmes semblent plus ou moins résolus. Il y a également des communes qui, face aux eaux courantes, ont développé un urbanisme donné. Je pense à la commune de Romorantin-Lanthenay dont on a pu voir dans les journaux un certain nombre d'exemples de réalisations qui montrent qu'on peut vivre dans des zones déjà urbanisées mais bien urbanisées en fonction de l'eau, en fonction des cours d'eau, sans en avoir les inconvénients pendant plusieurs jours. Vous avez présenté une forme scientifique de l'opération. J'admets cette forme scientifique, je sais qu'elle va durer un temps fou et que lorsqu'elle sera arrivée à terme, comme à Malestroit très probablement, une commission adverse vous dira « coup bénéfice : zéro », à la porte. Je me pose la question de savoir si effectivement il ne serait pas bien plus efficace pour les communes visées par les problèmes de ruissellement urbain, non pas de réviser leur tuyauterie d'eaux usées, parce que vis-à-vis d'un gros orage c'est totalement insuffisant, mais sur un long terme, de veiller à ne pas imperméabiliser les sols, voire aller désimperméabiliser lorsque c'est possible. Je pense que l'action de la CLE à ce niveau-là dans les PLU devrait être absolument primordiale, mais chaque fois que j'en ai parlé, vous m'avez répondu que la CLE, on pouvait l'interroger, mais qu'elle n'était pas prioritaire pour intervenir. Donc ça veut dire que on se complaira devant l'action.

M. DEMOLDER : les meilleures actions sont souvent de prévention et fondées sur la nature, avec une multitude d'actions complémentaires. On a souvent recalibré des cours d'eau ou détruit du bocage et on est en train de réparer des erreurs

du passé. L'aspect financier, c'est vrai que sur certains projets, notamment sur les zones de ralentissement dynamique sur le bassin du Meu, on a été confrontés à ce qu'on appelle « l'analyse coup bénéfice ». Il faut bien considérer que les risques naturels représentent un coût important, et ce sera d'autant plus le cas avec le risque retrait gonflement d'argile qui va à l'avenir coûter plus cher que le risque inondation. C'est une question de solidarité nationale. Je ne peux que regretter que des administrés ou des collectivités ne puissent plus être assurés ou avec des cotisations trop élevées. Il faut qu'on soit vigilant parce que si on ne travaille pas sur ces actions de prévention ou de protection quand c'est possible, ça coûtera beaucoup plus cher à la société et on laissera des gens démunis et seuls.

M. ETRILLARD : beaucoup de choses et des micro-choses doivent être faites en amont. On parle d'écoulements d'eau et on dit qu'il faut que ça passe vite dans les villes de façon à faire le moins de dégâts possibles. Se repose la question du stockage de l'eau, est-ce qu'on ne pourrait pas faire des choses pour stocker l'eau en amont, ou en aval de certaines villes. Il pourrait y avoir des zones tampons de stockage d'eau qui pourrait être remise par une solution plus diffuse dans le temps dans les différents canaux, et qui pourrait aussi servir pour d'autres fonctions. Je parle pour le milieu agricole car je le représente mais ça peut faire partie des idées et des ouvrages à mettre en place. On voit toujours l'écoulement, mais est-ce qu'on ne peut pas voir aussi le stockage ? Il y a une vraie valeur ajoutée, ça peut permettre à la ville de souffler un peu pour pouvoir réintroduire dans le milieu ensuite, mais que cela puisse servir de moyens tampons et de moyens résilients pour l'agriculture. Il ne faut pas le voir comme une base négative mais une base de solution et ça vient en amont de ce qu'on peut aussi proposer pour pouvoir désaturer les villes de cette eau qui arrive en masse sur une courte période.

M. HERVÉ : tout le travail réalisé sur le reméandrage des cours d'eau est essentiel pour ralentir la vitesse de l'eau dans les milieux naturels. Le meilleur stockage d'eau, c'est le sol sur une large somme de sa surface. C'est aussi tout le travail qui est fait dans les collectivités et ce sont des préconisations d'ailleurs du projet de SAGE Vilaine, de faire en sorte qu'il y ait une obligation quand on veut construire une maison d'infiltrer l'eau à la parcelle. Ce n'est pas possible partout, ça dépend des sols et caractéristiques géologiques. Je prends l'exemple de la Métropole de Rennes parce que je la représente, on a lancé une carte d'infiltration sur l'ensemble du territoire et dans le PLUi c'est obligatoire d'infiltrer à la parcelle. On a tout un programme aussi de désimperméabilisation sur l'ensemble des espaces publics, cela se fait au fur et à mesure. Le fait d'infiltrer l'eau, c'est la meilleure solution pour garder l'eau pour alimenter nos cours d'eau en période d'étiage. Faire du stockage d'eau, le risque c'est plutôt de favoriser l'évaporation de l'eau et la disparition de volumes d'eau. Il y a besoin de stockage pour l'irrigation, c'est un sujet que l'on le partage mais il faut faire attention car c'est vraiment l'infiltration qui est complètement essentielle et qui est vraiment indispensable pour limiter ces effets de vague et ces effets d'accumulation trop importantes dans le milieu.

Mme PENNOBER : je partage cette analyse de l'infiltration de l'eau dans les sols et les zones humides.

Sur la question du stockage, on l'a vu, il y a des créateurs de crues qui peuvent limiter ces inondations, c'est une réalité et ça a marché. On sait aussi malheureusement qu'à la construction et surtout à l'entretien que cela coûte extrêmement cher à la collectivité, c'est souvent le problème ; en plus de l'impact environnemental de ces structures ; et c'est pour ça que le coût / bénéfice est compliqué à mesurer. Je voudrais rappeler aussi que la révision du SAGE Vilaine devait venir renforcer la protection des zones humides, elle devait venir renforcer la protection contre les inondations. Je trouve ça déplorable que le préfet ne soit pas là aujourd'hui, ce sont des choses qui auraient dû être validées par la CLE, on aurait pu commencer à travailler sur ce sujet-là du renforcement de la lutte contre inondations. Rappelons que le SAGE Vilaine envisageait dans sa révision de limiter la constructibilité de toutes les zones qui sont en zone d'expansion de crue, ce qui est répond à la question de sortir de la limite des PPRI et qui permet d'aborder la problématique de façon globale. On appelle de notre vœu un vote au plus vite du SAGE Vilaine.

M. MUGNIERY : non seulement les problèmes d'inondations sont dus à la pluviométrie qui fait grossir nos rivières qui finissent par sortir de leur cours, mais dans un certain nombre de cas, il y a une aggravation due à des phénomènes accidentels mais que l'on peut prévoir qui sont des ruptures de digues ou d'étangs. Chaque fois qu'il a été question de demander qui était responsable et qui devait s'assurer de la solidité de ces digues, les services publics ou les services régaliens se refusent à engager leur responsabilité. A Montfort-sur-Meu, nous avons été envahis à plusieurs reprises par des ruptures de digues qui ont engendré des augmentations assez substantielles de la crête d'inondation. En 2025, l'étang de Beurron a menacé de faire faillite, et je ne sais pas ce qui serait arrivé s'il avait cassé, et je me demande s'il a été réparé, par qui et pourquoi. Nous avons validé un SAGE en 2025 avec une partie inondations, qui a été pensée avec acuité. Si ce SAGE avait été appliqué en 2025 avec ses préconisations, compte tenu de l'eau que nous avons eu en 2025, de combien et à quel endroit la crête d'eau aurait-elle diminué ? Je me pose la question de l'efficacité exacte des mesures préconisées dans la partie inondations SAGE, compte tenu du fait que nous connaissons les hauteurs d'eau, nous savons les remèdes qui seront appliqués, donc la modélisation permet sans problème de savoir ce qu'il en aurait été. Je n'ai pas la réponse.

M. DEMOLDER : les services de l'état ne sont pas là, donc ce qui concerne la police de l'eau ne peut pas recevoir de réponse. Sur les digues, c'est toutefois le propriétaire de la digue qui est responsable de l'entretien de son ouvrage, et aux services de l'état d'aller vérifier la solidité de l'ouvrage. Il y a un décret digue qui existe, bien que complexe, car on a surtout regardé les grandes digues et pas les petites ; mais c'est bien aux services de l'état d'aller vérifier avec le propriétaire la solidité de l'ouvrage.

M. SOULABAILLE : partage ce qui a été dit sur l'importance de ralentir l'eau et tout ce qui est plantations. Un article récent dans Ouest France parlait, dans le Finistère, 1000 tonnes de sédiments transportés, qui sont autant d'éléments indispensables à la fertilité des sols. Ces phénomènes d'inondations et d'accélération de l'eau, c'est aussi du sol qui disparaît. Dans l'exemple de cet article, il était expliqué qu'auparavant, l'eau mettait 4 jours à arriver à la mer dans la rade de Brest, et maintenant c'est 4h. Le côté sédiments est important également.

M. DEMOLDER propose de passer au vote.

A l'unanimité, la Commission Locale de l'Eau :

- Prend acte de l'avancement du PAPI n°3 en cours et de l'avenant n°4
- Valide le démarrage de l'élaboration du PAPI n° 4 du bassin de la Vilaine
- Demande une prolongation de délai du PAPI n°3 à fin 2028 afin de garantir une continuité dans la réalisation des actions et l'animation du programme.

Points divers

M. DEMOLDER indique avoir rencontré le préfet de Région la semaine dernière. Le préfet a mis en place des groupes de travail avec les services de l'état, les services d'Eaux & Vilaine et les représentants techniciens des chambres d'agriculture. Il a rappelé au préfet de Bretagne et le fera demain lors d'une rencontre du préfet des Pays de la Loire avec le président de l'AMF 44 que c'est la Commission Locale de l'Eau qui est seule décisionnaire de ce qui peut être modifié par rapport au projet de SAGE approuvé le 21 mars 2025, et qui a eu des consultations auprès des administrations et du grand public. L'objectif est toujours de valider le SAGE avant les élections municipales. Il regrette de ne pas avoir de réponse au courrier envoyé au premier ministre sur le moratoire, mais des CLE se sont réunies en France en présence des services de l'état depuis l'instauration du moratoire, et ont par exemple validé des états des lieux et pris des délibérations. Il ne comprend d'avoir des décisions gouvernementales qui sont différentes d'une région à l'autre. Nous avons besoin de sortir par le haut, parce que ce SAGE est un projet important pour l'ensemble des acteurs, l'ensemble des concitoyens et habitants, l'ensemble des élus et des collectivités, l'ensemble des industriels, l'ensemble des agriculteurs et il faut aboutir sur ce SAGE avec des compromis qui ont déjà été élaborés. Il faut qu'il y ait la tenue d'une CLE avec l'ensemble de ses membres, car c'est collectivement qu'on doit pouvoir avancer.

M. BALAC : il y a des discussions. J'attire l'attention de tout le monde sur le fait qu'il ne faut pas forcément se précipiter, et je pense que l'important c'est qu'il y ait consensus. Pour que le consensus soit élaboré, on a fait un certain nombre de propositions depuis le 22 décembre, car le préfet nous avait demandé un certain nombre de réécritures qui puissent convenir à tout le monde. Je tiens à rappeler que la règle 1, ce sont les agriculteurs qui la mettront en place donc il faut absolument qu'il y ait un consensus avec la profession agricole avant de la soumettre au vote, sinon le risque est grand qu'elle ne porte pas les effets qu'on peut tous attendre de l'aménagement sur les bassins versants et la réduction des produits phytosanitaires. Pas de précipitation, du temps, et ayez bien en tête que ceux qui sont autour de la table et qui vont la voter ne sont pas ceux qui vont la mettre en place, donc il faut vraiment que la profession agricole soit d'accord et puis qu'on passe au vote à ce moment-là sur la règle 1, mais pour l'instant je pense que c'est prématuré au vu des discussions qu'on a pu avoir les uns les autres.

M. DEMOLDER : ça concerne les agriculteurs en effet, mais ça concerne aussi les accompagnements qui doivent être faits par les collectivités, ça a été présenté le 16 janvier dernier, c'est l'ensemble des acteurs qui doivent travailler ensemble

M. DEMOLDER remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance à 11h55.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER

